



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

Enquête Commodo/Incommodo

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite par Proximus Luxembourg S.A. en vue d'une autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Etablissement de la classe 1 :
(n° du dossier : 1/23/0033)

Modification d'un site d'installations radioélectriques fixe à Waldbillig, numéro cadastral 1226/4314, section B de Waldbillig.

L'avis concernant cette demande est affiché, simultanément à la maison communale de Waldbillig et à l'emplacement où l'établissement est projeté, **du 13 avril 2023 au 27 avril 2023 inclus**. Le dossier complet est déposé à la maison communale de Waldbillig et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés.

Toute personne qui entend soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser sa réclamation par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Waldbillig, et ce jusqu'au dernier jour du délai d'affichage inclus.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, la bourgmestre ou son délégué recueillera les observations écrites et procèdera dans la maison communale de Waldbillig à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle seront entendus tous les intéressés qui se présenteront le **jeudi, 27 avril 2023 entre 17.00 et 18.00 heures**. Il sera dressé procès-verbal de cette enquête.

Waldbillig, le 12 avril 2023

Le collège des bourgmestre et échevins,

Andrée Henx-Greischer

Jean-Joseph Tholl

